



Réunion parlementaire

**POUR UN SYSTEME COMMERCIAL
MULTILATERAL LIBRE, JUSTE ET EQUITABLE :
LA DIMENSION PARLEMENTAIRE**

*Organisée par l'Union interparlementaire
Genève, 8 et 9 juin 2001*

TRADE-MEET/2001/Inf.1
4 juin 2001

**ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA REUNION PARLEMENTAIRE
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Le présent document vient compléter les informations pratiques pour les délégués qui accompagnaient la convocation de la Réunion parlementaire sur le commerce international (TRADE-MEET/2001/C.1).

Disposition des places dans la salle de réunion

Comme à l'accoutumée, on a procédé à un tirage au sort des délégations parlementaires participant à la Réunion parlementaire pour déterminer l'ordre des places dans l'espace alloué aux participants.

C'est le nom de **l'Afrique du Sud** qui a été tiré au sort et cette délégation parlementaire a donc été placée au premier rang à gauche, face à la tribune. Les autres délégations parlementaires suivront dans l'ordre alphabétique anglais.

Le nombre de sièges alloués à chaque délégation parlementaire dans la salle de réunion dépendra de l'effectif de chaque délégation et de la capacité d'accueil de la salle.

L'espace réservé aux délégations d'observateurs, y compris les représentants des gouvernements des Etats souverains membres de l'OMC, se trouve derrière l'espace alloué aux délégations parlementaires.

Les places de chaque délégation parlementaire ainsi que celles des observateurs des organisations internationales seront marquées par des plaques par pays/organisation. Les places allouées aux représentants des gouvernements des Etats souverains membres de l'OMC seront marquées par des plaques "Membres de l'OMC".

Débats

Comme l'indique la note d'information, tous les débats auront lieu **en plénière** et tous les participants et observateurs jouiront **des mêmes droits de parole**. Pour que la Réunion atteigne le but escompté et pour faciliter l'échange d'idées, le Comité préparatoire a pris les dispositions suivantes :

a) Pour aucun point de l'ordre du jour, il n'y aura de **liste d'orateurs établie à l'avance**. Les délégués qui souhaitent prendre la parole doivent indiquer à la présidence, au moyen des **formulaire d'inscription** prévus à cet effet, sur quel point précis ils veulent intervenir. Ces formulaires sont distribués dans la salle de réunion;

- b) Le débat sera interactif; il n'y aura pas de discours officiel et les intervenants utiliseront les micros placés devant chaque siège. Tant les participants que les observateurs sont invités à participer au débat soit en faisant de brèves interventions, soit en posant des questions, et ils **devront s'abstenir de donner lecture de déclarations rédigées à l'avance**;
- c) Sous réserve de toute autre disposition prise par la Présidente en fonction des circonstances, **les interventions ne doivent pas dépasser trois minutes**. Les délégués peuvent, toutefois, intervenir à **plusieurs reprises** sur chaque point de l'ordre du jour, en particulier pour réagir à d'autres interventions;
- d) La Présidente donnera la parole aux délégués dans un **ordre propice à un véritable échange d'opinions**. En donnant la parole à un orateur, la Présidente annoncera l'orateur suivant;
- e) **Il n'y aura pas de comptes rendus officiels** des débats.

Projet de déclaration

A la séance de clôture de la Réunion, les délégués se pencheront sur un projet de déclaration dont le texte aura été élaboré par le Comité préparatoire le 7 juin 2001 et distribué à tous les délégués le lendemain. Le débat sur le fond ne pourra pas être rouvert à cette occasion. Les délégués n'examineront que le projet de déclaration proposé par le Comité préparatoire ainsi que d'éventuels amendements au texte.

Documents

Les seuls documents officiels de la Réunion parlementaire seront son programme et son ordre du jour, le projet de déclaration, la liste des délégués et les notes d'information établies par le Secrétariat de l'UIP.

Si des participants et observateurs souhaitent diffuser leurs propres documents et toute autre documentation se rapportant au thème de la Réunion, ils pourront utiliser une table prévue à cet effet, placée à proximité immédiate de la salle de réunion.

Liste des délégués

Une liste provisoire des délégués sera distribuée avec les pochettes d'information lors de l'inscription. Pour permettre au Secrétariat de la Réunion de publier la liste définitive à temps pour distribution le samedi 9 juin, et pour en garantir l'exactitude, les participants et observateurs sont priés d'informer le service d'information et d'inscription de toute **correction** devant être apportée à la liste provisoire **au plus tard le vendredi 8 juin 2001 à 15 heures**.

Réception

Les participants et observateurs sont aimablement invités à une réception qui se tiendra à 18 heures 45 le 8 juin 2001 dans la nouvelle Salle du Conseil des locaux de l'OMC. Les cartons d'invitation figurent dans les pochettes d'information qui seront distribuées lors de l'inscription.

Le bâtiment de l'OMC se trouve au 154 de la rue de Lausanne et on peut s'y rendre à pied à partir du Centre international de Conférence de Genève (CICG). Un **transport en bus** entre le CICG et l'OMC sera assuré à partir de 18 heures 20. Il n'y aura pas de transport spécial à la fin de la réception.